

Merci de remplir le tableau, pour les années financières où les données sont disponibles

DÉPENSES MILITAIRES

Pays :

Devise fiscale :

Début de l'année financière :

Dépenses militaires en monnaie locale et aux prix courants

Année financière/ civile	Statut du budget *	Dépenses consacrées au personnel (a)	Dépenses consacrées aux opérations et maintenance	Dépenses consacrées à l'équipement (b)	Dépenses consacrées aux constructions militaires	Dépenses consacrées à la recherche et au développement	Dépenses consacrées aux forces paramilitaires (c)	Assistance militaire (d)	Dépenses militaires totales (e)	Assistance militaire reçue (d)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8) = (1+2+3+4+5+6+7)	
2017										
2018										
2019										
2020										
2021										

* Dans la mesure du possible, les données reportées devraient correspondre aux dépenses actuelles. Merci d'indiquer, pour chaque année, avec la lettre qui convient si les dépenses sont actuelles (a) budgétisées (b) ou projetées (p)

(a) PERSONNEL: Les **pensions militaires** font parties des dépenses militaires selon la définition du SIPRI.

Les pensions militaires sont-elles comprises dans les dépenses consacrées au personnel de votre pays ? Oui [] Non []

Si non, merci de fournir, si possible, une estimation des pensions militaires.

(b) EQUIPEMENT: Les **importations d'armement** devraient être comprises dans les dépenses d'équipement selon la définition du SIPRI.

Les importations d'armement sont-elles comprises dans les dépenses d'équipements militaires de votre pays ? Oui [] Non []

Si non, merci de fournir, si possible, une estimation des dépenses d'importation d'armement pour votre pays.

(c) Les FORCES PARAMILITAIRES devraient être comprises dans les dépenses militaires selon la définition du SIPRI.

Les forces paramilitaires (gardes-frontière, gendarmerie, etc.) sont-elles comprises dans les dépenses militaires de votre pays ? Oui [] Non []

Si non, merci de donner, si possible, une estimation des dépenses des forces paramilitaires.

(d) L'ASSISTANCE MILITAIRE devrait être comprise dans les dépenses militaires du pays fournissant l'assistance selon la définition du SIPRI.

L'assistance militaire ne devrait pas être comprise dans les dépenses militaires du pays destinataire mais devrait être fourni en tant qu'information supplémentaire.

(e) Les dépenses militaires ne devraient pas comprendre les forces de **défense civile**, selon la définition du SIPRI.

Les forces de défense civile sont-elles comprises dans les dépenses militaires de votre pays ? Oui [] Non []

Si oui, merci de donner, si possible, des données séparées pour les forces de défense civile.

Merci de bien vouloir fournir ci-dessous toute information supplémentaire sur les dépenses militaires de votre pays

Merci de votre précieuse assistance.

Merci de nous renvoyer ce fichier par courriel, par courrier ou par télécopie à l'adresse suivante :

SIPRI
Alexandra Kuimova
Programme Armes et Dépenses militaires du SIPRI
Signalistgatan 9
S-169 72 Solna
Suede

Courriel : milex@sipri.org